Le petit journal

www.saint-chels.frde Saint-Chels

Sommaire n° 57 septembre 2021 - Infos conseil municipal - Infos associations - Divers - Agenda	

« Le petit journal » – Mairie de Saint-Chels - 46160 SAINT-CHELS



Fontaine de Fourès dite"Fontaine de Louis » (août 2021)

Adresse internet : mairie.stchels@wanadoo.fr

Délibérations

29 janvier 2021

- Participation aux frais de fonctionnement des écoles du RPI de la vallée du Célé année scolaire 2020-2021.
- Participation à l'appel à manifestation d'intérêt (AMI) « villages à venir » lancé par le département du Lot.
- Participation fonctionnement ALSH (accueil de loisirs sans hébergement) du RPI (regroupement pédagogique intercommunal) des écoles de la vallée du Célé de septembre à décembre 2019.

5 mars 2021

- Attribution de compensation 2021
- Subventions 2021 aux associations

ADIL du Lot 40 €
La route du Célé 50 €
Les gariottes Cajarc 50 €
Association PEPS Cajarc 100 €
Enfance inadaptée Figeac 20 €
Les restau du cœur du Lot 30 €
Secours Catholique 40 €
Société de chasse Saint Chels 60 €

- Aliénation d'un chemin rural au lieu dit « Combe de Laye »

9 avril 2021

- Vote du taux d'imposition des taxes directes locales pour 2021.
- Approbation du compte de gestion de la commune 2020.
- Vote du budget principal 2021.
- 7 mai 2021
- Remplacement de la chaudière de l'appartement du presbytère du rez de chaussée.

- Souscription d’une part sociale supplémentaire au capital de la SCIC (société coopérative d’intérêt collective) SA de la Vinadie.
- Travaux de viabilisation du lotissement du Bourg de Saint-Chels. Choix de l’entreprise.

11 juin 2021

- Vote du budget annexe 2021 lotissement Bourg de Saint-Chels.
- Attribution d’une subvention exceptionnelle de l’école de musique Intercommunale de Cajarc.

Le budget communal

Les comptes définitifs 2020 et le budget 2021 ont été examinés et votés par le conseil municipal du 9 avril 2021.

Pour rappel, le budget d’une commune est scindé en deux sections, une section fonctionnement et une section investissement. La première reprend les recettes de la commune et ses dépenses courantes, l’autre section retrace les investissements faits dans les bâtiments, les réfections lourdes de voirie …

Fonctionnement :

Les recettes de fonctionnement sont constituées des impôts et taxes perçues, des dotations accordées par l’état et de ressources diverses telles loyers ou redevances.

fonctionnement					budget	réalisé	
recettes	**2016**	**2017**	**2018**	**2019**	**2020**	**2020**	**2020**
impots et taxes	31 713	32 027	33 655	36 316	*30 599*	37 556	10
dotations reçues	52 447	52 729	53 171	53 322	*56 924*	57 001	8
autres produits	23 609	29 794	24 060	22 717	*22 600*	20 675	-1
total	**107 769**	**114 550**	**110 886**	**112 355**	**110 123**	**115 232**	**6**

Le tableau montre une légère augmentation de nos recettes sur 5 ans. Il convient de rester néanmoins vigilant car la taxe d'habitation sur les résidences principales va disparaitre et être remplacée par une dotation d'état dont nous n'avons pas le détail de l'impact sur notre commune. Par ailleurs, la principale dotation qui nous est allouée est basée sur la population résidente dans notre commune, or le nombre d'habitants s'effrite sur les 10 dernières années (-6,6%) mais stabilisé sur les 5 dernières.

Evolution population	**1968**	**1975**	**1982**	**1990**	**1999**	**2007**	***2008***	**2012**	***2013***
Population municipale	151	149	143	138	139	150	*151*	147	*141*

évolution du nombre d'habitations	**1968**	**1975**	**1982**	**1990**	**1999**	**2007**	**2012**
Ensemble	79	68	87	88	98	116	128
dont résidences principales	35	41	49	48	61	66	72
dont résidences secondaires et logements occasionnels	6	15	24	38	34	44	51
dont logements vacants	38	12	14	2	3	6	6
Part des résidences principales dans l'ensemble	44,30%	60,29%	56,32%	54,55%	62,24%	56,90%	56,25%

(source INSEE)

Les dépenses de fonctionnement évoluent comme suit :

fonctionnement					**budget**	**réalisé**	
dépenses	**2016**	**2017**	**2018**	**2019**	**2020**	**2020**	**2020**
	87 227	96 547	101 097	98 662	*209 496*	115 634	**25**

Cependant, nos recettes restent supérieures à nos dépenses et permettent de constituer une réserve pour faire face aux imprévus et aux futurs travaux d'entretiens lourds.

Fiscalité :

Dans ce cadre les taux d'imposition pour la part communale restent inchangés.

	Taux 2020	Taux 2021
Taxe d'habitation	7.31%	7.31%
Taxe foncière bâti	8.25%	8.25%
Taxe foncière non bâti	101.70%	101.70%

Il est à noter que cette imposition est maintenue à un niveau très bas, grâce aux bénévoles dont les travaux au profit de la commune permettent une économie estimée à 25 % de ces impôts. Encore merci à eux !

Investissements :

Pour l'année 2020 les comptes reprennent l'achat du terrain du lotissement du bourg dans la section dépenses et par l'emprunt réalisé pour cette acquisition dans la section recettes. Ces éléments ainsi que les dépenses de réalisation de la voirie du lotissement et les recettes des ventes seront repris dans une section spéciale afin de gérer la TVA de cette opération. L'opération doit laisser un léger excédent à la commune.

Pour 2021, la dépense d'immobilisation concerne le remplacement de la chaudière dans un appartement du presbytère.

Les recettes d'investissements sont principalement constituées des subventions obtenues, de transfert de la section de fonctionnement et d'emprunts. La lecture sur un seul exercice est rendue complexe pour les gros investissements du fait de la répartition sur plusieurs années des recettes et dépenses.

investissement dépenses	budget 2020	réalisé 2020	budget 2021
opérations patrimoniales	28 175	28 175	
remboursement emprunts	5 014	4 213	9 068
immobilisations corporelles	23 587	23 496	5 000
total	**56 776**	**55 884**	**14 068**

investissement recettes	budget 2020	réalisé 2020	budget 2021
solde invest reporté	6 650		2 884
virement de la section fonct.			8 404
opérations d'ordre	2 034	2 033	1 148
opérationspatrimoniales	28 175	28 175	
fctva	1 409	1 409	831
subventions	500	500	
emprunts et cautionnements	20 800	20 000	800
total	**59 568**	**52 117**	**14 067**

Voirie :

L'entretien et la réfection de la voirie municipale est du ressort de la communauté de communes sur base d'un budget reversé par notre commune à Grand Figeac.

Pour cette année l'entretien s'est concentré sur la réfection des saignées d'évacuation des eaux pluviales sur les voies communales des Escures, de Semberot, des Cartayroux, des Ouvriés, du mas de Pezet et de Majoural.

Les chemins ruraux de Semberot et de la bombe ont été remis en état.

Ces travaux sont réalisés par les équipes de Grand Figeac et par des bénévoles de la commune.

La réfection complète du chemin du mas de Pezet sur sa seconde moitié vers le mas de Pezet a été réalisée sur le mois de juillet.

Par ailleurs des réparations de chaussée seront réalisées courant septembre/octobre.

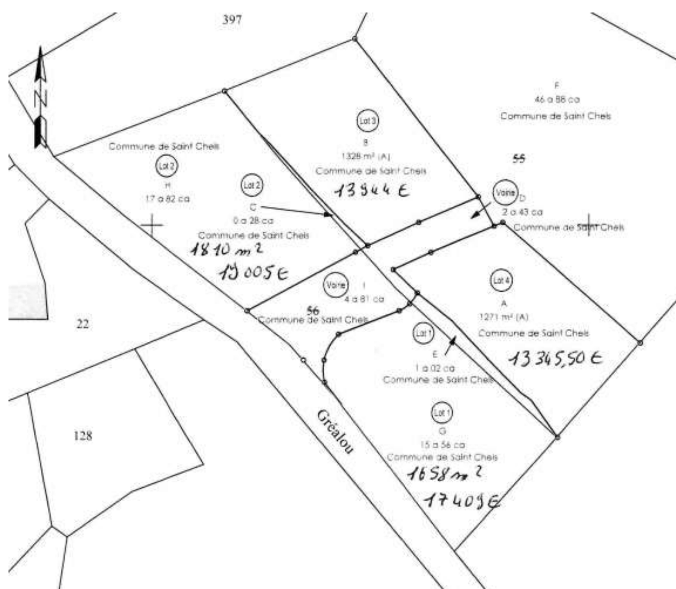
Une limitation à 3,5T a été mise en place sur le chemin communal des Courpes, suite à l'incident causé par un camion.

Le hameau du Bourg

La commune a finalisé l'opération de viabilisation de ses terrains en centre bourg.

L'aménagement du terrain s'est déroulé sur juin et juillet sous le contrôle du cabinet LBP et le prix de revient prévisionnel a été parfaitement tenu.

4 terrains viabilisés sont disponibles à la vente dès à présent :



Pour toute information et visite, vous pouvez contacter la mairie.

Communication :

Notre commune continue à structurer sa communication.

Actuellement, sont opérationnels :

- Le petit journal qui permet deux fois l'an de donner des informations complètes sur la vie de la commune et des informations pratiques.
- Une liste de mail qui permet d'envoyer des messages urgents aux habitants qui s'y sont inscrits. Si ce n'est fait, vous pouvez toujours demander votre inscription en envoyant un mail à : mairie@stchels@wanadoo.fr
- Une page Facebook pour l'instant réservée aux habitants et aux ressortissants de Saint Chels. Elle permet de donner des informations et des images rapidement. Vous pouvez vous y inscrire en recherchant la page « commune de Saint Chels » sur Facebook.

Notre site internet s'avère maintenant ancien et difficile de mise à jour. Des travaux seront lancés à la rentrée afin de le reconfigurer afin d'en faire une vitrine de notre village, plutôt tournée vers les visiteurs et les futurs nouveaux habitants.

Nous avons lancé un contenu pour notre commune sur l'application « Intramuros » opérationnelle sur les smartphones et qui permet de diffuser rapidement des informations. L'outil est très convivial et déjà utilisé par plusieurs communes du Lot dont Cajarc. Vous pouvez le télécharger sur votre smartphone via Google-play, ou Apple-play.

Référent moustique tigre et ambroisie :

A la demande des autorités, deux référents ont été désignés pour notre commune pour ces deux fléaux.

Jeanine Vinghes est référente pour le moustique tigre

Dominique Pary est référent pour l'ambroisie.

Des formations et des informations leur seront données.

Nous vous rappelons que toute découverte de ces espèces nuisibles et invasives doit être signalée.

Pour la partie pratique :

Ordures ménagères :

Il est recommandé de bien mettre à plat les cartons, tétra-bricks et de compacter les bouteilles plastiques afin d'éviter le débordement des bacs verts.

Les gros cartons d'emballage, bidons et autres contenants volumineux doivent être portés à la déchetterie.

Agissons avec civisme et dans le respect de la propreté de notre village et de l'environnement et le respect des éboueurs.

Merci de laisser ces consignes dans les gîtes à destination des vacanciers.

Cimetière :

Merci de veiller à bien respecter les consignes de tri :

- **Bac marron :** végétaux uniquement sans pots plastiques.
- **Bac Vert :** plastiques, papiers, cartons objets en ferraille.
- Les pots en terre cuite sont laissés à proximité des bacs

Don du sang

Une collecte de sang a eu lieu mercredi 7 juillet à la salle des fêtes de Saint-Chels. Les donneurs étaient peu nombreux, 53 se sont présentés (dont deux nouveaux donneurs) et 48 ont été prélevés.

Les prochaines collectes de sang auront lieu :

- Lundi 18 octobre
- Vendredi 24 décembre

Elections Départementales du 20 et 27 juin 2021

Résultats du 1er tour Saint Chels

Inscrits : 149

Votants : 96

Exprimés : 91

Blancs : 3

Nuls : 2

Lapergue Françoise et Decremps Frédéric	50
Marty Alain et Nathalie Masbou	41

Mme Lapergue et Mr Decremps élus conseillers départementaux Causse et Vallées au 1er tour avec 53,81 % des voix.

Elections régionales 20 et 27 juin 202
Résultats Saint Chels 1er tour
Inscrits : 149
Votants : 96
Abstention : 53
Exprimés 94
Nul : 1

Blancs : 1

Aurélien Pradié	44
Carole Delga	35
Antoine Maurice	9
Myriam Martin	3
Jean-Paul Garraud	1
Jean-Luc Davezac	1
Malena ADRADA	1
Vincent TERRAIL-NOVÈS	0
Antony Le Boursicaud	0

Résultats Saint Chels 2e tour

Inscrits : 149
Votants : 89
Exprimés : 83
Blancs : 5
Nuls : 1

Aurélien Pradié	45
Carole Delga	36
Jean Paul Garraud	2

Carole Delga élue conseillère régionale Occitanie à 57,77 **%**

Mercatou

Le mercredi 31 juillet s'est tenu le traditionnel « mercatou » de Saint-Chels.

La météo capricieuse de cet été 2021, nous a obligé à monter les petits chapiteaux pour se prémunir contre des averses en cours de journée.

Heureusement, le ciel fut avec nous, l'après-midi et la soirée se sont passés sans déluge !



La journée était organisée en collaboration avec l'association la route du Célé qui avait programmé une étape à son salon du livre itinérant en vallée du Célé en respectant les règles sanitaires en vigueur soit une jauge de 49 personnes en intérieur.

Une dizaine d'auteurs étaient sur place dès 14 h pour vendre et dédicacer leurs œuvres aux amoureux de littérature.



A 16h les producteurs sont arrivés pour proposer leurs produits locaux

L'affluence a été moindre que les années précédentes, faute certainement au mauvais temps, mais les Saint-Chelois présents ont apprécié les produits proposés et la restauration du soir, encore sans contrôle de pass sanitaire.



La rando nocturne, après un circuit par Rau et le mas Del Bosc a fait découvrir le puits romain illuminé et profiter des contes en patois de Raymond Pezet .

Comité des fêtes

L'assemblée générale s'est tenue le 18 juin, Patrice Flaujac, Pascal Saint Affre, Sylvain Delfour et Martine Tourneboeuf étant démissionnaire, un nouveau bureau a été mis en place.

Fabien Masbou et Romain Lafferrerie : co-président

Amélie Pezet et Pierre Finet : vice président

Céline Merle, Mélanie Pezet et Florence Solal : trésorière



Junie Silvente et Cyril Masbou : secrétaire

Malgré la crise sanitaire, le comité a souhaité maintenir le mercatou et la fête votive.

La fête s’est déroulée le 28 et 29 août, le samedi après midi, le concours de pétanque a réunit 34 équipes.

La soirée a été animée par la Band’Acoustic.

Le dimanche, après les aubades aux habitants, le groupe No Réso a animé la fin d’après midi et en soirée l’orchestre de Sylvie Nauges a fait danser au son de l’accordéon. Une restauration sur place a été proposée sur les deux jours.

Malgré la contrainte du pass sanitaire obligatoire, il régnait une ambiance festive et les gens heureux de se retrouver.

Téléphonie Mobile

Des problèmes de relais hertzien ont retardé les travaux.

Les travaux de terrassement du pylône devraient débuter en septembre et le relais sera opérationnel avant la fin d’année.

Village étoilé 4 étoiles



Notre classement en tant que village étoilé venait en renouvellement en 2020, la crise sanitaire a décalée la procédure d’une année.

La qualité de notre ciel nocturne, ainsi que le changement de notre éclairage public par des LED préservant la faune nocturne, nous ont permis de se voir classer en 4 étoiles.

Il n'y a que 5 communes dans le Lot classées 4 étoiles.

Le territoire de parc régional a également été distingué et classé territoire étoilé.

Nettoyage salle des fêtes

Le 26 juin, de nombreux bénévoles ont procédé au nettoyage des abords de la salle des fêtes. L'accent à particulièrement été mis sur le rangement des réserves. Un repas offert par le comité des fêtes à clôturé cette matinée. Merci à l'ensemble des participants (es).

CUMA

David Flaujac ne souhaitant pas se représenter l'assemblée générale a élu un nouveau bureau.

Maxime Pradines : Président

Caroline Baras : Trésorière

Pierre Tabel : secrétaire

Manœuvres sapeurs pompiers



Début juillet a eu lieu sur notre commune une manœuvre des sapeurs pompiers de Cajarc dans une exploitation agricole pour simulation incendie de bâtiments et matériel agricole.

Merci à eux pour leur dévouement.

Prévention incendie

Les feux de fôret sont la plupart du temps d'origine humaine. L'arrêté préfectoral du 5 juillet 2012 rappelle les obligations de débroussaillement et fixe les conditions pour allumer un feu.

Débroussailler les zones situées à moins de 200 m de terrains en nature de bois, forêts, plantation, reboisements, landes ou friches :

- Sur **50 m** autour des habitations, hébergements de loisirs et bâtis de toute nature**.**
- Sur **10 m** de part et d'autres des voies y donnant accès

L'obligation peut s'étendre hors de la propriété. Dans ce cas, il convient de s'accorder avec le voisin sur les modalités à mettre en œuvre.

- Eliminer les végétaux secs ou qui brûlent facilement (ronces, épineux, genets…..)
- Elaguer les branches basses des arbres pour mettre les feuillages hors de portée des feux sur un hauteur de 2 m environ.
- Assurer un entretien périodique pour conserver l'état débroussaillé.

Le non respect de ces règles peut être sanctionné par une amende allant jusqu'à 1500 €.

Information chasse

1ere battue aux **sangliers** : samedi 18 septembre RDV 8h30 a la cabane.

Chasse **chevreuil**

Dimanche 26 septembre, RDV 8h30 à la cabane

Samedi 9 octobre, RDV 8h30 à la cabane

Chasse **cerf**

Dimanche 17 octobre, RDV 9h à la cabane

Lâcher de perdreaux gris

Samedi 2 octobre, RDV 8h30 à la cabane

Pluviométrie



Pluviométrie Saint-Chels au lieu dit
« les Escures »

Monsieur Météo : Alain Lupien

	2011	2012	2013	2014	2015	2016	2017	2018	2019	2020	2021
Janvier	46,5	60	93	115	71	157,5	28	176	93	48	98
Février	52	13	67	102	65	90,5	77	61	43	65	71,5
Mars	68	31,5	95	37	73	120	124	106	28,5	74	20
Avril	10	147	84,5	74	125	104	56,5	48	83	63	36
Mai	36,5	93	117	74	61	89	106	117	74,5	44	112
Juin	63	59	77	34	82	90	126	63	30,5	89,5	133,5
Juillet	104	19	79	54	13	22,5	57,5	55	40	5,5	68
Août	41	49	35	50	109,5	19	49,5	23	56	75	27
Septembre	59,5	47	70	97	41,5	36	88	3	26	79	
Octobre	60,5	53	63	20	46	88,5	18,5	56	102	172	
Novembre	32	70	116	88	41	88,5	43	62	150	45	
Décembre	110	94	39	55	14	14	141	88	135	153	
Total année	**683**	**735,5**	**935,5**	**800**	**742**	**919,5**	**915**	**858**	**861,5**	**913**	**566**

Horaires d'ouverture de la mairie **PRATIQUE**

Mardi de 14 heures à 17 heures et vendredi de 14 h 30 à 18 heures

Téléphone / fax / répondeur : 05 65 40 75 61

Commémorations : RDV le 8 mai et 11 novembre à 10 h ¼ au bourg

Messes : 3ème dimanche du mois à 9h30

Saur: 05 81 91 35 07

Déchetterie (route de Gréalou à Cajarc) :

Mardi de 9 à 12 heures

Mercredi de 14 à 18 heures **Vendredi de 14 à 18 heures**

Jeudi de 14 à 18 heures **Samedi de 9 à 12 heures**

Ramassage poubelles

Marron : lundi matin toutes les semaines

Vertes (recyclable) (Bacs verts) : vendredi tous les 15 jours

Trésor public : Mardi de 9 h à 11 h 30 (maison des services et associations)

Salle polyvalente : Tarifs location : 05 65 40 75 61 Mairie

Pour les Saint-Chélois	Pour l'extérieur
80 € salle+chambre froide 150 € salle+chambre froide+cuisine Chambre froide journée : 5€ Cuisine+chambre froide journée : 15€	160€ salle+chambre froide+80 € journée supplémentaire 300 € salle+chambre froide+ cuisine +150 € journée supplémentaire Salle forfait 1 heure en semaine : Associations et assimilés : 15 € Privés et sociétés : 30 €

Numéros utiles :

Gendarmerie : 05 65 40 65 17	Pompiers : 18	SAMU : 15

Médecins Cajarc Dr Cauchetiez : 05 65 3437 13 Dr Laporte : 05 65 4076 54 Dr Couderc : 05 65 40 62 90 Médecin Marcilhac-sur-Célé Dr Dylla Stéphan 07 86 75 26 63	Cabinet Infirmières : place JacquesChapou : 05 65 50 24 08 Cabinet infirmières : 8, rue des écoles : 05 65 50 25 77
Kiné : Laurens Cédric : 05 65 34 47 03 Traversac David : 05 65 40 66 71	Pharmacie : 05 65 40 65 15

Assistante sociale : 05 65 53 48 00

Secours Catholique : 06 71 11 81 57/06 42 76 56 76

Calendrier



4 au 9 octobre 2021 : Festival Brassens à la salle des fêtes

Le petit journal » – Bulletin d’information de la commune
édité par la Mairie de Saint-Chels - 46160 SAINT-CHELS